



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 1 février 2018  
Convocation des conseillers :  
le 1 février 2018

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 9 février 2018

**Présents :** Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
**Excusés :** Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Denise Biltgen, Tom Bleyer, Conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet : 12. SIDOR : approbation des statuts modifiés ; décision**

Vu l'arrêté grand-ducal du 18 juin 1971, tel que celui-ci a été modifié par arrêté grand-ducal du 12 octobre 1971 autorisant la création du syndicat intercommunal SIDOR;  
Vu l'arrêté grand-ducal du 25 novembre 1991 portant modification des statuts du syndicat intercommunal SIDOR ;  
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, telle que modifiée par la suite ;  
Vu la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats intercommunaux ;  
Vu le projet du nouveau texte des statuts élaboré par le Bureau du syndicat intercommunal SIDOR en concordance avec les services responsables du Ministère de l'Intérieur ;  
Considérant que le nouveau texte des statuts a été approuvé à l'unanimité par le Comité du syndicat intercommunal SIDOR en sa séance du 3 juillet 2017 ;  
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve à l'unanimité**

le nouveau texte des statuts du syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables pour les communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen, en abrégé « SIDOR ».

en séance

date qu'en tête